

CIBLE

Menaces

Il n'y a, dit-on, que la vérité qui blesse. On pourrait dire aussi que l'énoncé rigoureux du droit est parfois insupportable. Littéralement : certains ne supportent pas que leurs choix tactiques, leurs intérêts propres, leurs préférences personnelles soient récusés par les juges – et notamment par les juges de la loi.

De fait, une violente campagne est engagée depuis plusieurs mois contre le Conseil Constitutionnel, en raison de décisions qui dérangent les calculs de la majorité parlementaire et du gouvernement. Cette campagne était menée jusqu'à présent par une poignée d'agités. Elle est maintenant relayée par le Premier ministre qui a mis en garde ceux qui voudraient « contrecarrer une démarche politique claire et saine ».

Manifestement, Lionel Jospin a mal vécu le rejet de certaines dispositions fiscales, et redoute le jugement du Conseil sur les projets relatifs à la Corse. Ce n'est pas une raison pour tenter d'intimider une institution qui garantit la démocratie en obligeant le législateur à respecter les principes fondamentaux de notre droit.

Même et surtout quand nous ne sommes pas d'accord avec ses décisions, défendons le Conseil Constitutionnel !

ÉTAT DE DROIT

La peur des juges

Balkans

La guerre sale

p. 12

Idées

Destin de l'Allemagne

p.9

Notes sur un renoncement

Jean Daniel prêche le renoncement lucide assorti de modestes aménagements sociaux. Ainsi va la « gauche morale », prompte à liquider l'héritage politique qui n'est pas le sien.

Ce n'est pas parce que nous avons renoncé à changer le monde qu'il faut nous dispenser de comprendre ses changements et de tenter de les maîtriser, écrit le nouvel éditorialiste du *Monde des Débats* (1).

Mon intention n'est pas de polémiquer avec Jean Daniel. Je prends sa phrase comme l'expression symptomatique de l'état d'esprit du milieu dirigeant. « Nous » avons renoncé : le renoncement est en effet une attitude commune à Lionel Jospin et à ses principaux ministres (2), aux chefs de la majorité plurielle et aux directeurs de l'opinion de gauche. Ce « nous », c'est la « deuxième gauche », intelligente, cultivée, toujours persuadée d'être exemplairement exemplaire, même lorsque cette « gauche morale » prêche la morale du renoncement. On serait tenté de fulminer. On se contentera de quelques rappels historiques.

A vrai dire, ces sages moralistes qui ont renoncé à chan-

ger le monde sont des prétentieux. Ils n'ont jamais rien tenté, ni accompli. Ce sont les marxistes qui voulaient changer le monde, pas les technocrates rocardiens. Ce ne sont pas les ancêtres idéologiques de la « deuxième gauche » qui ont fait le Front populaire, mais les socialistes classiques et les communistes. Ce ne sont pas les pères spirituels des jospinistes (la gauche pacifiste des années trente) qui sont massivement entrés dans la Résistance, mais les gaullistes, les royalistes, les communistes, les jacobins, la droite patriote. Ce n'est pas Jean Lacouture qui a fait l'indépendance de l'Algérie, mais le général de Gaulle.

Il faudrait un livre pour montrer que la « deuxième gauche » a toujours servi de couverture (ou de paillason) aux puissants de l'heure : on trouve beaucoup de pacifistes et de libertaires dans la Collaboration, on trouve beaucoup de bourgeois de gauche auprès des communistes soviétiques, chinois, vietnamiens, cubains,

ou des tiers-mondistes. Mais l'engagement de ces intellectuels a rarement dépassé le stade du discours moralisant. Cette gauche est sartrienne : elle est résistante après la Libération, et elle aime le spectacle des révolutions communistes. Plus tard, elle aimera le spectacle des révolutions anti-communistes. Comme par hasard, c'est *Le Monde* et *Le Nouvel observateur* qui ont cautionné Hô Chi Minh et Mao avant de chanter les louanges du néo-libéralisme et de prêcher la soumission aux États-Unis. Toujours « furieusement tendance », comme on dit aujourd'hui.

C'est facile de renoncer quand on n'a rien risqué.

C'est facile, aussi, de faire la révolution culturelle quand on est solidement installé dans sa culture, dans ses amitiés et dans le confort matériel. Cette gauche sartrienne vit bourgeoisement, ce qui ne l'empêche pas, au contraire, de consentir à la liquidation du patrimoine national qu'elle n'a pas constitué et qu'elle ne

possède pas. C'est facile pour un universitaire de gauche de renoncer aux entreprises nationales : il ne sera pas victime de la logique meurtrière des entreprises privatisées. C'est facile de renoncer à la justice sociale (au profit de « l'équité ») quand on se trouve en haut de l'échelle après avoir fait carrière dans le parti du « peuple de gauche ». C'est facile d'insulter le « beauf » populiste quand on fréquente habituellement des artistes, des milliardaires et des chefs d'État.

Et c'est tellement confortable de présenter comme « ringard » la génération des libérateurs et des reconstituteurs de la nation (les gaullistes, les « jacobins », les communistes), de répandre le mépris et la haine de l'homme d'État (de Gaulle), de l'intellectuel combattant (Régis Debray), des militants anti-mondialistes et du peuple patriote. Ceci en veillant, une fois de plus, à la promotion éditoriale de ceux qui sont dans le vent : les profiteurs comme Jacques Attali, les liquidateurs comme Nicole Notat, les arrivistes comme Alain Minc. La « gauche morale » ? Ceux qui, matériellement, symboliquement, touchent la rente de toutes les situations - même lorsqu'elles sont intolérables.

Maria DA SILVA

(1) *Le Monde des Débats/Le Nouvel Observateur*, mensuel, n° 25, Janvier 2000, 25 F.

(2) Les Américains jouent à se faire peur avec le « védrinisme » (cf. *Royaliste* n° 763). Nous ne saurions quant à nous confondre les timidités et les silences décevants de l'ancien conseiller de François Mitterrand et l'esprit gaullien qui continue d'inspirer de nombreux diplomates français.

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

┐ trois mois (125 F) ┐ six mois (200 F) ┐ un an (300 F) ┐ soutien (600 F)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

royaliste
30 MENSUEL - DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUX

SOMMAIRE : p.2 : Notes sur un renoncement - p.3 : Quand les chiens font les chats - p.4 : Impréparation, contradiction et mensonge - p.5 : Le fossoyeur - p.6/7 : Quia peur des juges ? - p.8 : Paresse - Nos sources grecques - p.9 : Destin de l'Allemagne - p.10 : D'amour - Les Mérovingiennes - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial Appela sanction politique

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone 01 42 97 42 57
Télécopie 01 42 96 05 53
Dir publication : Yvan AUMONT
Com parit 51700-ISSN0151-5772

Quand les chiens font des chats

Il suffit d'appeler « prime à l'emploi » le crédit d'impôt, pour qu'une mesure ultra-libérale, préconisée par MM. Chirac et Madelin, soit transformée en réforme de gauche. Qui est dupe de cette supercherie ?

Alors, ce crédit d'impôt, est-il ou n'est-il pas une mesure de gauche ? A tous égards, la question est absurde.

Quant aux finalités, il aurait fallu se demander si cette mesure répondait ou non à l'exigence générale de justice sociale.

Quant à l'histoire, il faudrait se souvenir que le principe d'égalité a été proclamé en 1789 par notre Déclaration des Droits qui est d'inspiration (et souvent de rédaction) monarchique. On touche donc à un principe posé par notre tradition politique - ce qui nous rend particulièrement attentifs.

Quant à la pratique, les socialistes ont bien entendu le droit d'invoquer le principe fondamental d'égalité, et mériteraient bien de la patrie s'ils l'appliquaient en toute rigueur. Tel n'est pas le cas. L'affaire du crédit d'impôt est venue sur le tapis parce que le Conseil Constitutionnel a déclaré que la baisse de la CSG pour les bas revenus prévue par le gouvernement était contraire la Déclaration de 1789 : son article 13 oblige à l'égale répartition des impôts entre tous les citoyens.

Une fois de plus, Lionel Jospin avait confondu l'équibrisme et la juste répartition de la charge fiscale : l'opération sur la CSG était destinée à compenser sur le papier la baisse de l'imposition sur les

hauts revenus. En fait, une mesure de droite avait été compensée par une mesure anti-égalitaire. Inouï !

Le tour de passe-passe ayant échoué, les socialistes se sont demandé comment sauver la face. Bien entendu, il ne s'agit pas pour eux d'appliquer une politique fiscale : les élections approchent, et quelques gestes s'imposent à l'égard des classes populaires... sans que l'oligarchie financière en soit fâchée pour autant. D'où la nécessité d'une deuxième entourage.

Or, dans la gauche plurielle, un débat oppose début janvier les partisans de la hausse du SMIC (Élisabeth Guigou, Henri Emmanuelli) et les tenants du crédit d'impôt, inventé par l'ultra-libéral Milton Friedman. Voilà qui devrait édifier Lionel Jospin. C'est oublier que cet homme qui se proclame « protestant athée » ne pense pas (c'est ce que nous répétait naguère André Gauron) et n'a pas la moindre conviction. Peu importe l'origine ultra-libérale du produit : il suffit de changer l'étiquette. C'est ainsi que le crédit d'impôt, de droite, est devenu la « prime à l'emploi », de gauche évidemment. Appelons chat le chien.

Ceux pour qui le moindre billet compte estimeront que l'argent qui sera distribué en septembre est toujours bon à prendre. Ils ont raison. Mais ils n'oublieront pas qu'il s'agit

d'une aumône, destinée à les maintenir en état de survie, et à s'assurer leurs suffrages.

Comme toujours, le choix du Premier ministre est strictement tactique, car la théorie de l'impôt négatif repose sur un présupposé utilitariste qui n'est pas recevable. Pour les ultra-libéraux, le complément de revenu versé par l'État permet de ne pas augmenter la masse salariale payée par l'entreprise, tout en creusant l'écart entre les allocations aux sans-emplois et la rémunération du travail : si les salaires sont trop bas, il est plus avantageux de rester à ne rien faire. Cet argument résulte d'un postulat sur l'être humain, qui serait naturellement paresseux. Il est asséné au mépris de tout le savoir accumulé sur le travail depuis des millénaires (1), et sur l'expérience commune qui confirme que la privation d'emploi est psychologiquement désastreuse.

La fameuse « trappe à chômage » fait partie de l'image imbecile que présentent aux gouvernants de supposés théoriciens qui n'ont même pas conscience d'une contradiction majeure : l'État va verser un complément de salaire à des employés du secteur privé, ce qui crée un assistantat social étranger à l'État-Providencia. Cet État tentait de mettre en oeuvre une politique fiscale selon l'exigence de solidarité entre tous les citoyens, appelés à contri-

buer, à proportion de leurs revenus, aux charges communes.

Comme l'a très bien dit Marc Blondel (*Libération* du 12/01), « cette prime va modifier la notion même de revenu dans le paysage social français », elle permettra aux employeurs de comprimer les salaires, de développer la précarité et le temps partiel imposé. Nous ne sommes plus dans la logique libérale (le salaire comme résultat d'un contrat négocié entre celui qui offre du travail et celui qui en demande) mais dans une situation où il n'est même plus possible de débattre de la pertinence d'une théorie, puisque les concepts qu'elle utilise sont désormais dépourvus de signification.

Il va sans dire que MM. Jospin et Fabius se moquent de ces considérations théoriques : ils ont décidé que rien ne devait modifier le rapport entre les revenus du capital et les revenus du travail, alors qu'on observe une inégalité considérable et croissante entre capitalistes et salariés. Ils veulent donc empêcher par tous les moyens qu'une augmentation des coûts (surtout celui du travail) ne vienne réduire les profits. Quant à la lutte contre l'inflation, ce n'est qu'un leurre : on refuse les hausses de salaires, mais on se réjouit de la hausse (faramineuse ces dernières années) du prix des actions. Pas étonnant, puisque la classe dirigeante est partie prenante dans la spéculation financière.

Nous ne sommes plus en démocratie mais en ploutocratie : gouvernement des riches, par les riches, pour les riches.

Sylvie FERNOY

(1) cf. Hervé Fradet, « Le Travail » - Ed. Quintette, 1990 (prix franco : 46 F). Il faudrait tout de même qu'un éditeur demande à cet excellent professeur de développer en un solide volume son opuscule.

Internauts !

Êtes-vous inscrit sur notre liste de diffusion ?

Impréparation, contradiction et mensonge

Le 22 décembre dernier, les ministres européens en charge de la poste devaient adopter une directive qui soumettait ce secteur à une concurrence accrue. La France, mais aussi l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Grèce s'y sont opposés. Le *statu quo* est donc maintenu jusqu'en 2004.

Les responsables français auraient-ils des scrupules après avoir signé la mort du service public à Lisbonne (1) ?

On pourrait le penser puisqu'en 1996 déjà, Jacques Chirac avait réussi, avec le soutien de Helmut Kohl, à maintenir le *statu quo* face aux pays les plus libéraux. La contradiction semble évidente entre la volonté affichée par le gouvernement français au cours des derniers sommets européens de liquider les services publics et sa pratique du report de ses applications.

A vrai dire, le gouvernement français en obtenant ce maintien ne prétend nullement remettre en cause le processus de privatisation des services publics. Les recalages successifs des directives sont simple-

ment l'aveu d'une impréparation de la poste française à affronter une logique libérale.

Contradictions

D'un côté, le gouvernement doit tenir compte d'une opinion sentimentalement attachée à La Poste, entendre des élus confrontés aux exigences légitimes des populations rurales, maintenir ou installer dans les quartiers populaires des services publics, « affronter » des syndicats résignés, mais qui ne veulent pas trop perdre la face en négociant la fin du statut de fonctionnaire. De l'autre côté, il est censé accompagner la transformation de La Poste pour lui permettre d'affronter une situation de concurrence qui s'annonce très dure.

Les pays européens du nord se sont en effet préparés sans état d'âme à cette évolution, l'échec des directives ne les empêchant nullement de devancer une échéance jugée inéluctable. La poste néerlandaise a pris très tôt ce virage optant pour un développement international. Elle représente actuellement le concurrent le plus sérieux dans le cas d'une déréglementation totale. La poste anglaise, quoique toujours publique, a résolument opté pour une gestion purement libérale : sur les 19 000 bureaux du *Post Office* seuls 400 sont encore gérés en direct. L'Allemagne, quant à

concurrence impliquant des exigences de rentabilité dont les agents et les usagers font depuis longtemps les frais, et d'autre part, des impératifs de service public. Choix d'autant plus intenable que l'État se dérobe à ses obligations. Qu'il s'agisse de la politique d'aménagement du territoire, des aides à la presse, de la charge des pensions de retraite de ses agents, de l'absence de fonds propres, de l'endettement important, La Poste est priée depuis longtemps de fonctionner comme une vulgaire entreprise privée. Ce qu'elle a fait en multipliant les filiales à statuts privés dont Chronopost est la plus célèbre.

Temps des élections, temps des illusions...

Les reports successifs des directives européennes, les insistantes déclarations des élus de tous bords en faveur des obligations du service public en matière d'aménagement du territoire, appuyées par quelques rapports parlementaires, pourront encore faire illusion quelque temps. Le temps des élections à venir par exemple. Pour toute la classe politique il s'agit d'entretenir un trompe-l'oeil et de mettre les Français devant le fait accompli.

Des missions incompatibles

Dans cette optique, à laquelle - rappelons-le encore une fois - tous les gouvernements ont souscrit, La Poste doit assumer des missions complètement contradictoires : d'une part, une stratégie de mise en

elle, après avoir bloqué en 1996 l'évolution libérale, a également choisi depuis une stratégie d'internationalisation de la *Deutsche Post*. Notons que toutes ces grandes manoeuvres n'ont pas grand-chose à voir avec l'organisation d'un marché européen qui en sert de prétexte. Les alliances sont internationales et le marché est ouvert à de puissants opérateurs américains, de stature internationale et disposant de moyens colossaux (l'un des opérateurs ne dispose-t-il pas d'une flotte de 500 appareils ?).

Car, que La Poste réussisse ou non à acquérir le poids de ses futurs concurrents, le service public y passera. Et avec lui le peu fameux mais fumeux service universel.

Nicolas LUCAS

(1) Voir l'article de Sylvie Fernoy, « La Victoire des ultras », dans *Royaliste* n° 747 du 3 avril 2000.

« Service Universel »

Définition du service universel dans le traité d'Amsterdam (article 7D du Traité) :

« Eu égard à la place qu'occupent les services d'intérêt économique général parmi les valeurs communes de l'Union ainsi qu'au rôle qu'il joue dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale de l'Union, la Communauté et ses États membres, chacun dans les limites de leurs compétences respectives et dans les limites du champ d'application du présent traité, veillent à ce que les services fonctionnent sur la base de principes et dans les conditions qui leur permettent d'accomplir leurs missions ».

Le fossoyeur

La détention pendant trois semaines de Jean-Christophe Mitterrand, ancien conseiller aux affaires africaines ne dérangera pas la ritournelle des grands-messes de la francAfrique.

A nouveau la politique africaine de la France est sur la sellette. Du comportement du fils on induit - sans attendre l'enquête ni a fortiori le jugement - la conduite par le père de la politique de la Nation. La méthode est indigne, le procès d'intention scandaleux, l'amalgame honteux. Nous ne suivrons pas les censeurs sur ce chemin glissant. Nous n'appliquerons pas à François Mitterrand le vocable de « fossoyeur » dont Pierre Boutang accablait son prédécesseur, précisément pour sa politique africaine au Zaïre, au Tchad et au Gabon, plus encore qu'en Centrafrique (1). Boutang avait tracé la limite entre la politique africaine du général de Gaulle et celle de Giscard comme une frontière entre l'honneur et le déshonneur. Mitterrand a tenté une politique africaine, au sens de ce que veut dire une politique, c'est-à-dire une action et une prise de risques. Il n'y a plus guère pour la France de politique à l'extérieur en ce sens où il faille s'impliquer directement, corps et âme, à ses risques et périls. Ce que l'on condamne aujourd'hui ce n'est pas tel succès ou tel échec mais fondamentalement qu'il y ait une politique africaine. Ce que l'on demande c'est qu'on nous en débarrasse une fois pour toutes.

Nous sommes les premiers ici à apprécier d'une manière

critique les orientations et les évolutions de cette politique. Nous nous préoccupons de la cohérence des moyens et des fins, de la connaissance et de l'action, des enchaînements des causes et des conséquences. Des intérêts économiques peuvent s'ensuivre ; ils ne déterminent pas la politique. A l'inverse, lorsqu'il n'y a plus de politique, il n'y a plus que des intérêts, c'est-à-dire en Afrique des « affaires », des trafics de tous ordres. Parce qu'en Afrique, l'économie dite formelle ne représente qu'une partie de l'activité d'ensemble. On peut chercher à réduire la part de l'« informel » : la Banque Mondiale s'y emploie au risque de chasser aussi la bonne monnaie, selon la loi de Gresham (2) bien connue. Ceci ne dispense pas d'une politique. Au contraire la politique constitue le cadre nécessaire de tout développement durable.

La doctrine dite de La Baule, du nom d'un précédent sommet franco-africain en 1990, avait sa logique en introduisant un lien entre démocratie et développement. Elle était perfectible. Le bilan n'en fut pas totalement négatif. Pourquoi ne pas avoir saisi l'occasion du prochain sommet France-Afrique pour se demander où nous en sommes dix ans après La Baule ? Mais voilà, on n'osera pas le faire, encore moins au Cameroun qu'ailleurs. Biya est toujours

là, et Bongo et Eyadema. Kerekou, la première victime du processus de démocratisation de La Baule, est revenu. A l'inverse, une autre victime des mouvements de 1990 est désormais installée au pouvoir en Côte d'Ivoire, le socialiste Laurent Gbagbo, qui avait osé se lever contre Houphouët-Boigny sur la foi des engagements souscrits dans le chef-lieu de la Loire-Atlantique. Il n'a peut-être pas oublié, s'il ne semble hélas rien avoir appris depuis. En tout cas, ladite doctrine n'a pas été remplacée. C'est sans doute ce qu'on peut reprocher non à Mitterrand mais à son successeur.

Chirac, en qui tous les « crocodiles », mais aussi de moindres et de plus jeunes Africains, plaçaient leurs espoirs, a déçu les uns et les autres. Il n'a simplement rien fait. Son conseiller pour les affaires africaines, un haut-fonctionnaire qui s'est enfermé dans l'anonymat, s'est acharné depuis cinq ans à nous dégager de l'Afrique, niant son objet depuis qu'il ne ressemblait plus - à cause de La Baule notamment - à ce qu'il avait connu dans le passé. Il ne sera sans doute jamais inquiété par la justice.

Yves LA MARCK

(1) Pierre Boutang - « Précis de Fourtriquet contre Giscard » - J.-E. Hallier-Albin Michel, 1981 - Épuisé chez l'éditeur, quelques exemplaires encore disponibles à notre service librairie (prix franco : 100 F).

(2) Sir Thomas Gresham, financier anglais, fondateur de la Bourse de Londres (1571), énonça la loi selon laquelle lorsque dans un pays circule deux monnaies la mauvaise chasse la bonne.

BRÈVES

♦ **BULGARIE** - Les spéculations vont bon train à Sofia sur une éventuelle candidature du roi Siméon II aux prochaines élections présidentielles. La presse bulgare pense que l'ex-souverain pourrait annoncer sa candidature lors de sa prochaine visite en Bulgarie. Il attendrait pour cela le verdict de la Cour Constitutionnelle qui a été consultée pour savoir s'il était éligible en dépit du fait qu'il ne résidait pas régulièrement en Bulgarie (cinq ans de résidence sont en principe exigés pour pouvoir être candidat).

♦ **RUSSIE** - La princesse Vera Constantinovna de Russie, arrière-arrière-petite-fille de l'empereur Nicolas I^{er} et membre de la famille Romanov, est morte le 11 janvier à l'âge de 94 ans aux États-Unis où elle vivait depuis 1951. Vera Constantinovna avait hérité du droit à prétendre au trône de Russie après 1989, étant issue de deux membres des maisons régnantes passées, selon les lois de succession de la famille Romanov. Plus jeune des neuf enfants du grand duc Constantin et de la princesse Elisabeth de Saxe-Altenbourg, elle avait quitté son pays pour la Suède avec sa mère et l'un de ses frères, durant la révolution bolchevique, en 1918.

♦ **JORDANIE** - Lors d'un entretien avec M. Danny Yatom, conseiller du Premier ministre israélien pour les questions de sécurité et de politique, le roi Abdallah II de Jordanie a souligné « la nécessité de déployer tout effort possible pour ne pas rater l'occasion historique qui s'offre pour réaliser une paix permanente et globale basée sur les résolutions internationales ». Le roi a également mis l'accent sur la nécessité de « mettre un terme à la souffrance du peuple palestinien, de faire cesser les agressions contre lui et de lever le blocus qui lui est imposé ». « Satisfaire aux droits légitimes du peuple palestinien, notamment celui d'établir son État indépendant avec Jérusalem pour capitale, est la principale condition de la paix escomptée par les peuples de la région » a-t-il ajouté.

♦ **PORTUGAL** - António de Sousa-Cardoso, président de *Causa Real* (La Cause royale), fédération des associations royalistes portugaises, a lancé un appel pour inciter les royalistes à ne pas s'abstenir et aller voter lors des élections présidentielles en dépit du fait que ce soit « toujours un moment inconfortable sur le plan moral et idéologique de confronter la pensée monarchiste avec l'acte électoral le plus important du système républicain. Cela parce que nous considérons que le chef de l'État le plus adéquat pour sauvegarder les intérêts intemporels de la nation et une démocratie pleinement vivante ne peut être que la personne du Roi ».

La peur du juge

Dans la classe dirigeante, nombreux sont ceux qui, depuis une dizaine d'années, ont peur des juges ! Et il est vrai, par ailleurs, que certains citoyens sont parfois victimes de procédés qui donnent froid dans le dos. Mais au-delà des scandales et des excès, il y a lieu de s'interroger sur la place et sur la fonction du juge dans une société française qui accorde une place de plus en plus importante au judiciaire et aux sanctions pénales. Nous avons demandé à Jean-Marc Varaut, praticien et philosophe du droit, de nous expliquer la portée de cette révolution judiciaire qui est loin d'être terminée.

■ **Royaliste** : Comme la question est urgente, nous n'attendons pas que vous la donniez en conclusion de notre entretien : faut-il, oui ou non, avoir peur des juges ?

Jean-Marc Varaut : Avec Blandine Kriegel, je vous répondrai que nous avons à la fois peur des juges et besoin de justice. Ce qui fait que la justice est à la fois l'institution la plus décriée - celle dont les Français demandent en urgence la réforme - et l'institution la plus sollicitée. Mais il faut bien faire attention : ceux qui ont peur des juges (les hommes politiques, les chefs d'entreprise tout particulièrement) reprochent aux juges d'appliquer la procédure. Car notre vrai problème, c'est notre procédure pénale, dont l'archaïsme inquisitoire est sans équivalent en Europe.

Les juges appliquent en effet la procédure. Ils se sont mis à prendre au sérieux et à la lettre le droit, et nous assistons à une sorte de révolution culturelle, qui ne va pas sans quelques excès et dérapages, mais qui, dans le fond, révèle une chose importante : les Français sont contents de ce qui se passe, car ils attendent sans doute du juge qu'il soit un tiers indépendant et désintéressé, une sorte d'abstraction symbolique, ayant cependant un visage, à laquelle on puisse s'adresser afin que la justice soit rendue. Autrefois on disait « Ah ! si le roi savait ça ! ».

Maintenant, on croit entendre « Ah ! si le juge savait ça ! ». Je crois effectivement que le juge est d'une certaine manière l'objet d'un engouement qui tient au tiers absent. D'où la sacralité qui entoure le juge.

■ **Royaliste** : C'est ainsi que vous analysez une actualité judiciaire dominée par les scandales politico-financiers ?

Jean-Marc Varaut : L'actualité judiciaire, telle que nous l'observons depuis plusieurs années, nous signifie clairement qu'il n'y a plus d'immunité. L'ennemi dont toute société a besoin se présente sous la figure des responsables politiques mis en examen. Tout cela pourrait d'ailleurs tourner mal, mais je crois que la conscience publique est en train de s'affiner. Et je puis vous assurer que les élus et les fonctionnaires vivent dans la crainte de commettre une faute.

Cette crainte vient pour une part de l'ignorance. A la différence des Anglo-saxons, les Français connaissent très peu l'institution judiciaire : ils la connaissent par le cinéma américain, d'où d'énormes bévues, et ils ne connaissent que la justice pénale, alors que c'est le Code civil, le Code du commerce, le Code du travail qui font le quotidien de la vie judiciaire. Il faut donc tout expliquer aux responsables politiques, et d'abord ce qui les concerne : la présomption

d'innocence, la garde à vue, la détention. C'est ainsi qu'ils apprennent que la population incarcérée compte 40 % de prévenus, donc de personnes présumées innocentes. C'est à cause des prévenus, non des condamnés, que les prisons françaises sont surpeuplées !

■ **Royaliste** : Peut-on dire, maintenant, que la loi est la même pour tous ?

Jean-Marc Varaut : Oui, dans une certaine mesure, mais les nantis, qui échappaient autrefois à ses rigueurs, sont un peu plus exposés que les autres citoyens. Aujourd'hui, les juges veulent montrer qu'ils ne sont pas du côté du pouvoir, et ils sont inflexibles à l'égard de certains dirigeants politiques. Cette volonté de démonstration pourrait avoir de graves conséquences, car nous pourrions vivre sous le gouvernement des juges. Mais, contrairement à ce que déclarent certains politiques, nous ne sommes pas encore tombés dans cet excès.

■ **Royaliste** : C'est plutôt l'excès inverse qui a prévalu.

Jean-Marc Varaut : Oui. Depuis 1792, la tradition constante du pouvoir politique, exécutif et législatif, est que le « troisième pouvoir » n'en soit pas un. Robespierre l'avait dit, Napoléon et les régimes républicains l'ont fait : le juge ne doit pas être le tiers pouvoir, mais un fonctionnaire

enrégimenté. N'oublions pas que les juges portent sur leur robe des galons qui correspondent à un grade.

François Mitterrand avait promis l'indépendance des juges, mais il n'a pas tenu sa promesse, par conviction profonde : il estimait que la légitimité des juges était procédurale (elle tient au fait qu'ils jugent en équité lors des procès), et non pas démocratique puisque les juges ne sont pas élus.

■ **Royaliste** : Qu'est-ce qui est en train de changer profondément ?

Jean-Marc Varaut : Nous assistons à une pénalisation de la vie sociale. Aujourd'hui, les peines accompagnent de plus en plus fréquemment les lois. Un ministre qui ferait passer une loi sur la consommation ou

sur le transport sans l'assortir de peines lourdes aurait l'impression d'être comme un préfet qui n'aurait pas de CRS à sa disposition.

Cette pénalisation s'est accompagnée d'une extension du droit des associations à intervenir. Ce qui fait qu'il y a une privatisation croissante de l'action publique - celle-ci étant mise en mouvement par des associations, ainsi que par des personnes privées et des sociétés. Aujourd'hui, dans les familles royales comme dans les grandes entreprises, on fait des procès.

■ **Royaliste** : Cette évolution est-elle néfaste ?

Jean-Marc Varaut : En principe, non. Je ne considère pas le procès comme une maladie, mais comme une manière civi-

lisée de résoudre un conflit. Mais la tendance actuelle est de pénaliser les procès, au lieu de les « civiliser », c'est-à-dire d'aller devant une chambre civile. Face à cette inflation des affaires pénales, il faudrait qu'un ministre de la Justice ait un jour le courage de dépénaliser, afin de civiliser nos rapports.

Je voudrais évoquer aussi l'inflation législative. Les codes sont très nombreux, les lois se multiplient, et on peut très bien se trouver poursuivi pour des comportements dont on ne soupçonnait pas le caractère délictueux - alors que nul n'est censé ignorer la loi. Cela produit une sorte d'écoeurement, car le corps social ne peut supporter cette ingestion permanente et surabondante de lois et de règlements. Cette inflation législative est d'autant plus forte que le droit communautaire européen se surajoute à la production française.

Troisième élément de changement : le rôle de la presse, qui est devenue l'auxiliaire du juge d'instruction, ou plus exactement de quelques-uns parmi nos six cents juges d'instruction. On parle de « journalisme d'investigation ». Il s'agit en fait de délation, car la presse se contente de reproduire les procès-verbaux qui lui sont communiqués par certains juges en charge d'affaires sensibles. Ceci au mépris du secret de l'instruction. Nous avons ainsi assisté en temps réel, par le

biais du *Monde*, à l'instruction de Roland Dumas. Mais nous savons maintenant que le battage autour de l'affaire Dumas permettait de cacher l'affaire Sirven, qui est beaucoup plus explosive que celle des marchés truqués en Ile-de-France. L'éloge du juge ne doit pas nous empêcher de souligner certaines étrangetés.

■ **Royaliste** : Cette alliance entre certains juges et certains journalistes ne suscite guère d'indignation dans l'opinion publique.

Jean-Marc Varaut : Le « tous coupables » est dangereux, car il favorise l'extrémisme. Le « tous pourris » n'est pas encore le cri de guerre des sondés. Le juge est craint, mais en même temps il est espéré. L'opinion publique souhaite que justice se fasse, mais elle ne veut pas que le juge la dessaisisse de son pouvoir politique. Mis en examen, François Léotard a été élu, de même qu'Henri Emmanuelli.

Je pourrais vous parler des diverses affaires en cours, mais elles sont exposées dans les quotidiens. Ce qui me frappe dans tout cela, c'est le retour vers le juge, c'est cette manière que l'on a de le magnifier. Notre société est plus en attente d'arbitrage que d'administration. On attend un juge juste, en référence à l'image légendaire de Saint Louis rendant la justice sous le chêne. Souvenons-nous. Lors des funérailles d'un roi, les quatre présidents des parlements étaient en robe rouge alors que tous les autres personnages étaient en noir : le roi ne meurt, et la justice ne meurt pas non plus.

C'est à partir de cette symbolique de la main de justice, qui s'est conservée dans notre mémoire, que l'on pourrait s'appliquer à réformer le droit pénal.

■ **Royaliste** : Pour quels motifs ?

Jean-Marc Varaut : Il ne faut plus que quelqu'un puisse se trouver un jour dans un commissariat, débarrassé de sa cravate, de ses lacets, de sa ceinture, souvent de son alliance (on ne sait pourquoi) contraint de coucher par terre, menottes aux mains. C'est inadmissible, et pourtant la plupart de nos concitoyens

admettent cela, même quand il s'agit d'une femme âgée, qu'on garde menottée pendant dix heures afin de lui faire avouer qu'elle emploie des domestiques sans les déclarer. Ceux qui se trouvent brutalement confrontés à cette procédure s'indignent. Mais qui s'étonne d'entendre à la radio, après l'arrestation d'un suspect, qu'« il reste 48 heures aux policiers pour battre le fer tant qu'il est chaud ». De même, depuis la Révolution française, la prison et la peine sont confondues dans l'esprit des Français : la vraie peine, c'est la privation de liberté et l'idée de peines alternatives rencontre comme vous le savez de vives oppositions.

■ **Royaliste** : Dès lors, quelles réformes proposez-vous ?

Jean-Marc Varaut : Vous en trouverez l'exposé dans les dernières pages de mon livre. Au nom du principe de l'indépendance de l'autorité judiciaire, je souhaite la désignation pour dix ans, en Conseil des ministres, d'un procureur général de la République qui sera le seul responsable de l'action publique. Il me paraît nécessaire que le Conseil supérieur de la magistrature procède du suffrage universel, et que les « autorités administratives indépendantes » soient intégrées dans l'ordre judiciaire. En matière pénale, je souhaite que l'audience pénale soit le lieu d'un débat contradictoire à égalité sous le contrôle d'un président-arbitre. Il est urgent d'envisager des peines alternatives à la prison. Enfin, pour rendre manifeste l'indépendance effective du pouvoir des juges, je propose que le ministre de la Justice cesse de faire partie du gouvernement, le Garde des Sceaux ne participant au Conseil des ministres que sur les affaires qui relèvent de la compétence de son département.

Propos recueillis aux Mercredis de la NAR

Jean-Marc Varaut

Faut-il avoir peur des juges ?

Prix franco : 125 F.



Paresse

Nos sources grecques

Soyez modernes, post-modernes, hyper-modernes - tant que vous voudrez ! Mais revenez régulièrement vous abreuver aux sources, toujours fraîches, de la pensée et de l'histoire grecques.

Les siècles passent, et les millénaires, sans que nous cessions de penser et de parler grec. Oh ! pas complètement, pas exclusivement et, pour la plupart, sans connaître la langue de Platon. Mais nous parlons habituellement le langage de la philosophie grecque, nous réfléchissons sans toujours le savoir selon ses catégories, mais en utilisant généralement le vocabulaire latin alors que notre lexique politique est directement tiré du grec.

Passisme ? Fixisme ? Pas le moins du monde ! De tous temps, les mythes, l'histoire, les personnages et les institutions de la Grèce ont été lus, compris, réécrits, revécus, réinterprétés de mille manières. Nous avons toujours fait, et nous continuons de faire ce que Pierre Vidal-Naquet appelle le « grand écart » entre notre époque et la Grèce antique, qui est « classique » parce qu'elle est inépuisable. D'où notre gymnastique, rêveuse, militante et (ou) savante grâce à laquelle nous actualisons les mythes (l'Atlantide), les grandes figures historiques (Alexandre), les pensées et les formes politiques.

Gymnastes, nous savons faire autre chose que le grand écart : nous sautons à pieds joints dans l'Antiquité grecque pour mieux rebondir et révolutionner notre époque.

L'exemple le plus connu est celui des « républicains de collège » qui firent la Révolution française. Ils se voulaient romains, d'une façon que Claude Nicolet a savamment étudiée. Ils prenaient aussi modèle sur la Grèce, mais Pierre Vidal-Naquet nous dit que les grands hommes de la Révolution idéalisèrent le *damos* lacédémonien, et non le *demos* athénien. Jean-Jacques Rousseau était spartiate, comme Robespierre et Saint-Just qui croyaient avoir trouvé dans cette aristocratie guerrière l'exemple même de la communauté égalitaire et l'idéal de la transparence sociale.

Seuls Camille Desmoulins, puis Benjamin Constant dès Thermidor, se déclarèrent athéniens. Ils avaient raison car c'est bel et bien Athènes qui invente la démocratie. C'est là une question vivement disputée. Je ne dirai pas que Pierre Vidal-Naquet la tranche : il l'aborde en savant historien, et la résout en bon politique attentif à la dynamique des idées, et au temps qu'il faut pour que leur puissance soit mise en acte.

Citoyens du XXI^e siècle, nous ne sommes pas encore en démocratie, et les Athéniens commençaient de l'être. Notre éminent historien saisit ce commencement avec une prudence aristotélécienne et une infinie délicatesse. Il est vrai que la cité grecque vit de

l'esclavage et qu'il n'y a pas plus de trente mille citoyens à Athènes, les femmes, les étrangers, et les jeunes provisoirement, étant, comme les esclaves, exclus de la citoyenneté. Mais la société politique grecque n'est pas censitaire et le menu peuple des charpentiers et des cordonniers participe à l'Assemblée et perçoit même une indemnité de fonction. Il ne fallait pas, écrit Thucydide, que la pauvreté ait pour effet « qu'un homme capable de faire du bien à la cité en soit empêché par l'obscurité de sa condition ».

Platon se scandalisait de ce droit de parole reconnu à tout citoyen selon le principe d'égalité. Mais cet anti-démocrate donne la parole au sophiste Protagoras qui affirme quand à lui que les affaires de la cité ne sont pas réservées aux « compétents » (nous dirions aujourd'hui aux intellectuels, aux technocrates, aux industriels, aux financiers) car tout homme possède une part du sens politique commun.

Concluant son magnifique commentaire de Protagoras, Pierre Vidal-Naquet écrit que « la démocratie est possible parce que la politique est possible, et la politique est, par définition, l'affaire de tous ». Telle est la pensée, toujours lumineuse et génératrice, que nous devons aux citoyens d'Athènes - surtout aux plus méconnus et aux plus décriés d'entre eux.

Jacques BLANGY

(1) Pierre Vidal-Naquet - « Les Grecs, les historiens et la démocratie, le grand écart » - La Découverte, 2000 - prix franco : 160 F.

Destin de l'Allemagne

Il n'est guère de jour où le souvenir de l'horreur nazie ne soit rappelée d'une façon ou d'une autre, si bien que la conscience d'un jeune aujourd'hui se trouve structurée par l'idée d'un mal absolu souvent signifié par le nom d'Auschwitz. Imaginons que ce jeune soit allemand et qu'il ait chaque jour à interioriser le fait que c'est son peuple qui s'est rendu coupable de ce mal absolu, et nous pouvons concevoir la complexité ou l'abîme de la conscience allemande. Y'avait-il un avenir possible pour l'Allemagne après Auschwitz ? L'histoire a répondu positivement à cette question, en montrant qu'en rompant résolument avec son passé, un peuple pouvait inventer un autre avenir fondé sur des valeurs démocratiques, l'État de droit, la coopération internationale et européenne. Cependant, la rupture de comportement implique une sorte de gestion de la mémoire, et il n'est pas sans risques que celle-ci soit de type schizophrénique. Un peuple peut modifier le cours de son histoire, il ne peut nier qu'il ait vécu telle histoire plutôt qu'une autre.

La grande erreur du philosophe Jürgen Habermas est d'avoir cru qu'en substituant à la communauté de destin, rattachée à une identité historique et culturelle, un patriotisme purement constitutionnel, la question serait définitivement réglée. Comme si l'Allemagne ne demeurait pas l'héritière de tout son passé et de sa culture aux aspects d'ailleurs infiniment contrastés. De ce point de vue, la chute du mur de Berlin et la réunification ont constitué un test. Habermas et ses partisans avaient estimé jusqu'alors que l'existence de la R.D.A. était la conséquence d'Auschwitz. Cela n'a pas empêché l'Allemagne de recouvrer son unité, ce qui impliquait un retour à cette histoire farouchement refusée. Non, l'histoire de l'Allemagne ne s'est pas terminée en 1945, pour laisser place à une autre histoire complètement vierge, le passé ayant été rayé. L'erreur d'Habermas est de dissocier ce qui, dans les pays « démocratiques », comme les États-Unis et la France, est intimement lié, c'est-à-dire le contrat social et l'identité nationale.

Voilà bien longtemps que je conteste la théorie du philosophe, dont je n'ignore pas les mérites par ailleurs. Mais j'ai beaucoup mieux compris la nature de son erreur à la lecture du remarquable travail d'Édouard Husson sur les historiens de la République fédérale d'Allemagne. Édouard Husson est un de nos meilleurs germanistes et sa connaissance précise de ce qu'on pourrait appeler le périple moderne de la conscience allemande nous est indispensable dans notre face à face avec notre grand voisin et ami... Or, il nous montre qu'Habermas trahit son excellente intention en construisant cette chimère d'un pur patriotisme constitutionnel, dont il n'y a aucun exemple au monde. « L'histoire de toutes les nations occidentales fait justice du mythe du contrat social comme libre association spontanée d'individus de bonne volonté. Une nation n'élabore, le plus souvent, malheureusement, un contrat social, qu'après avoir versé le sang. La France de 1789 a sombré dans la Terreur et les États-Unis ont été déchirés par la guerre de Sécession. Pour sortir de la logique universelle de la violence analysée par

René Girard, il n'existe qu'un moyen : garder la mémoire des victimes, c'est-à-dire ne pas projeter sur un individu ou un groupe d'individus la violence partagée par toute la communauté. »

Il me semble qu'Édouard Husson désigne ainsi le point le plus sensible du lien politique, dont l'Allemagne constitue une sorte de cas d'école, sans qu'il soit permis de lui imputer évidemment l'exclusivité de la violence meurtrière. D'autres cas plus récents nous inciteraient plutôt non à la prudence mais à la nécessité de regarder le mal en face. Que l'on songe au Rwanda...

Habermas, certes, veut garder d'une façon très vigilante, la mémoire des crimes imprescriptibles de l'Allemagne nazie, ce qui le distingue des historiens qui tentent d'exorciser le passé allemand, à la façon d'Ernst Nolte en le fondant dans la généralité du totalitarisme et en attribuant la responsabilité première à la violence communiste. Mais il participe avec ses adversaires d'une volonté de se mettre en quelque sorte hors-jeu par rapport à une histoire inacceptable. Or le problème allemand d'après-guerre consiste à repenser l'identité nationale en fonction d'un passé qui ne passe pas. De ce point de vue, parmi les historiens étudiés par Édouard

Husson, Christian Meier se distingue par une exceptionnelle lucidité : « La vieille question est toujours posée : Reconnaissons-nous, et comment, ce que nous avons fait entre 1933 et 1945 ? Plus exactement, il s'agit, d'une part, de la définition précise de la conscience claire de ce qui s'est produit en Allemagne et du fait de l'Allemagne, et, d'autre part, du sujet auquel attribuer ces événements : nous, c'est-à-dire le peuple allemand, ou bien seulement nos parents et grands-parents (qui sont entre-temps morts ou au seuil de la mort), la bourgeoisie allemande (ou plutôt la petite bourgeoisie), le « fascisme », une poignée de criminels (au sein d'une nation rêvée globalement correcte) ou bien Hitler et lui seul ? ». La conscience allemande est passée par tous ces stades, commençant par Hitler seul. Christian Meier est d'avis que plus elle englobera

d'éléments mentionnés, plus elle se libérera d'une conception sacrificielle, au sens de René Girard.

Chercher le bouc émissaire, c'est reporter la responsabilité sur un tiers, intérieur ou extérieur à l'Allemagne, pour fuir une réalité qui n'échappe plus à la jeune génération, ainsi qu'aux jeunes historiens qui ne cherchent pas à esquiver leur participation au système national-socialiste. Christian Meier envisage dans toute son ampleur la participation populaire à la violence criminelle nazie : « Derrière les responsables et les administrations de la machine de mort, derrière leurs sbires, se trouvaient les policiers qui raflaient les victimes, les cheminots qui les convoaient, et, devant eux, toute la Wehrmacht, qui tenait les fronts à l'abri desquels tournait l'engrenage de l'extermination, des soldats dont beaucoup devinrent des témoins d'exécutions et de déportations de Juifs sans s'y opposer, sans en tirer de conséquences. »

L'Allemagne contemporaine, celle qui vient de recouvrer son unité, semble ne plus fuir cette réalité terrible, comme l'a montré l'affluence étonnante de visiteurs à une exposition itinérante sur les crimes de guerre de la Wehrmacht. Le fait doit être considéré comme positif, car il ne s'agit nullement d'une propension masochiste à la culpabilisation. Il s'agit de regarder son histoire en face, ne serait-ce que pour envisager un avenir où l'Allemagne pourrait se comprendre comme le peuple de Goethe, ne perdant pas la mémoire de ses victimes, ne serait-ce qu'afin de fonder un autre âge de l'histoire nationale.

Édouard Husson - « Comprendre Hitler et la Shoah : Les Historiens de la République fédérale d'Allemagne et l'identité allemande depuis 1949 » - PUF - prix franco : 155 F.

par Gérard Leclerc



Bruno DIAZ
Kazimir Malevitch - « La paresse comme vérité effective de l'homme », traduit du russe par Régis Gayraud - Éditions Allia - prix franco : 50 F.

D'Amour

Les Mérovingiennes

Deux cent cinquante ans d'Histoire de France, ou, plus précisément d'histoires de Françaises.

Historiquement datée entre l'avènement de Clovis et celui de Pépin le Bref, l'époque mérovingienne, hors des spécialistes, reste encore peu connue. Pour beaucoup cette période se résume à quelques mots : barbarie, assassinats sans fin entre rois aux noms impossibles, tranchant à grands coups d'épée la dévolution d'héritages, en cette époque de droit germanique où n'existait pas la distinction entre patrimoine personnel et biens de la couronne indisponibles. Surnagent quelques figures : Dagobert, le bon saint Éloi, l'épouvantable Frédégonde ou l'indomptable Brunehilde première reine de France à laquelle Roger-Xavier Lanteri avait consacré une belle biographie (1) qui, déjà, éclaire maints aspects de ces temps, époque charnière de notre histoire qui voit les barbares venus de l'Est s'établir sur les décombres de l'empire romain.

Poursuivant son travail, l'auteur vient de publier un très remarquable « *Les Mérovingiennes* » (2). Pourquoi les mérovingiennes ? En naturel hommage à ces femmes misérables qui « *ont arrosé de leur propre sueur et ont pétri de leurs propres mains la terre d'un pays qu'elles nommaient la Francia alors que tant d'illustres ont écrit l'Histoire avec le sang des autres.* »

Dans ces pages on retrouve ce qui faisait les qualités de l'ouvrage précédent, l'agrément d'un style où l'humour trouve souvent sa place, la

sûreté des informations puisées à de multiples sources. On ne lit pas une histoire des mérovingiennes, on vit la vie de ces femmes qui ont un nom, un statut et habitent des lieux précisément situés sur les cartes actuelles. On suit Aubierge, Déodérie, Aldegonde... au fil des jours, des saisons et des ans. Femmes riches, titulaires de droits et sachant les faire respecter, rebelles parfois, humbles ménagères - c'est à la mérovingienne que l'on doit l'invention de la soupe - incultes souvent ou finement lettrées, écrivains à l'occasion.

Au-delà des diversités sociales demeure la femme éternelle, mère avant tout, rêveuse, amoureuse, séductrice et parfois adultère. La femme, fille d'Eve séduite par le serpent, devient, au fil du temps, l'objet de toutes les suspicions de la part du clergé. Une seule voie est alors offerte, la virginité consacrée ou la virginité tout court, élevée au rang de suprême idéal. Sans grand succès semble-t-il tant ces évêques, dont beaucoup sont mariés ou vivent en concubinage, doivent revenir sans cesse à leurs exhortations lors

de multiples conciles locaux. Les mêmes ecclésiastiques cependant reconnaissent l'égalité de la femme et de l'homme devant Dieu. L'auteur - sans illusion d'ailleurs sur le devenir de cette mise au point - « tord le cou » à la tenace légende selon laquelle, lors du concile de Mâcon tenu le 28 octobre 585, l'église aurait déclaré que les femmes n'avaient pas d'âme.

Société vivante, multiple à dominante rurale encore marquée par la persistance de l'esclavage, il en résulte que la réalité se résume ainsi « *la mérovingienne qui travaille est une femme en loques. Elle est exploitée, châtiée, violée à l'occasion par ceux qui sont propriétaires de la France, hommes d'armes ou hommes d'Eglise. Pour ceux qui écrivent ou ceux qui guerroyent elle est fourmi dans la masse misérable des fourmis.* »

Pour beaucoup d'entre nous ce furent nos lointaines aïeules.

Michel FONTAURELLE

(1) Roger-Xavier Lanteri - « *Brunehilde, la première reine de France* » - Perrin - prix franco : 145 F. Voir la recension faite dans *Royaliste* n° 666.

(2) Roger-Xavier Lanteri - « *Les Mérovingiennes (486-714)* » - Perrin - prix franco : 132 F.

Nos promotions du mois

(offre valable jusqu'au 28 février)

♦ P. et P. Girault de Coursac - *Provence et Artois, les deux frères de Louis XVI* - prix franco : 170 F.

♦ Philippe de Saint Robert - *La vision tragique de Simone Weil* - prix franco : 72 F.

♦ Alain Gresh et Tariq Ramadan - *L'Islam en questions* - prix franco : 115 F.

♦ Marcel Jullian - *Mémoire buissonnière* - prix franco : 139 F.

MERCREDIS DE LA NAR

♦ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

♦ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 10 F est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'« *abonné des mercredis* » annuelle (50 F) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

♦ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 30 F).

♦ Mercredi 24 janvier : Recevant régulièrement des intellectuels de tous types et de toutes tendances, nous sommes évidemment attentifs aux moeurs, aux conflits et aux transformations de ce milieu qui est tellement caractéristique de notre pays. Or voici que Régis DEBRAY nous annonce « *La fin de l'intellectuel français* », né à l'époque de l'affaire Dreyfus et entré selon lui dans sa phase terminale. Notre invité est-il bien placé pour juger, lui qui a été condamné par les intellectuels patentés ? N'est-il pas trop complaisant avec lui-même lorsqu'il se définit comme intellectuel terminal à 39,5% ? Nous provoquerons Régis Debray sur ces points. Surtout, nous nous interrogerons avec notre ami sur les nouveaux modes d'intervention des philosophes, des écrivains (et des médiologues !) dans la vie civique.

Organisée par l'IFCCE, la prochaine session de politique appliquée se tiendra à Angers, les 27 et 28 janvier prochains.

♦ Le thème en sera « *Le préambule de la Constitution de 1946* ».

Avec quatre ateliers :

- Nature et portée juridique du préambule.
- Sa mise en oeuvre.
- Comment a été liquidée la république sociale ?
- Stratégie pour refonder la république sociale.

♦ Un bulletin d'inscription vous sera envoyé sur simple demande (tél. 01.42.97.42.57)

♦ Renseignements complémentaires : tél. 06.80.57.80.30

♦ Mercredi 31 janvier : Sociologues, directeurs de recherches au CNRS, Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT sont les invités réguliers de nos réunions, où ils ont présenté leurs recherches sur les grandes dynasties bourgeoises et sur les *Nouveaux patrons*. Dans la ligne de leurs premiers travaux, qui portaient sur la ville, tous deux reviennent d'une longue enquête sur un « terrain » sociologique à la fois proche et toujours surprenant : les rues, les quartiers, les groupes sociaux et les diverses nationalités qui forment « *la mosaïque parisienne* ». Les amoureux de la capitale découvriront des lieux et des milieux insoupçonnés. Ceux qui se sentent perdus dans une foule indistincte et pressée apprendront à reconnaître la belle diversité du peuple de Paris.

♦ Mercredi 7 février : Auteur de nombreux ouvrages de philosophie politique, spécialiste de l'histoire et de la culture juive, Shmuel TRIGANO enseigne la sociologie

de la politique et de la religion à l'université de Paris X. Dans un livre déjà présenté aux lecteurs de *Royaliste* (n° 748), notre invité reprend de manière approfondie un débat infiniment douloureux, violemment polémique, mais décisif quant à la compréhension de la modernité politique : au-delà de l'affrontement entre ceux qui nient et ceux qui sacralisent la Shoah, comment expliquer le lien entre la logique de l'égalité et la volonté exterminatrice du nazisme ? Voici « *L'idéal démocratique à l'épreuve de la Shoah* »... Mais pas seulement : pourquoi les juifs, les femmes, les homosexuels ont été victimes de divers modes d'exclusion dans la société française ?

Pour recevoir régulièrement le programme des « *mercredis* » et avoir l'accès gratuit à toutes les réunions, prenez une « *carte d'abonné* » (50 F pour l'année)

MESSE LOUIS XVI

♦ RECTIFICATIF - A Paris, la traditionnelle messe pour le repos de l'âme de Louis XVI aura lieu le samedi 20 janvier, à 12 h (et non pas 12 h 30 comme l'indiquait le précédent numéro de *Royaliste*), en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 2, place du Louvre, 75001 Paris.

♦ Un repas amical dans un restaurant voisin rassemblera ensuite amis et sympathisants de la NAR.

CONGRÈS

La commission nationale du projet (ouverte à tous les adhérents) se réunira le 7 avril pour élaborer les textes qui seront soumis au Congrès de la NAR. Ce dernier aura lieu le 8 avril. Thèmes de cette année : « *Politique fiscale et redistribution du revenu national* » et « *Une politique de l'écologie* ».

RELIURES

Nous mettons à la disposition des lecteurs qui désirent conserver leur collection du journal, une très belle reliure pleine toile bleue frappée d'une fleur de lys et avec inscription « *Royaliste* » dorée.

♦ Cette reliure permet de contenir 52 numéros du journal. Elle est vendue au prix de 97 F franco.

♦ Nous disposons aussi d'anciens numéros du journal pour compléter les collections (prix franco : 17 F pièce).

♦ Vendus aussi par année complète (300 F franco) de 1977 à 1999 (sauf 1979).

Communiquer avec la N.A.R.

✓ Adresse postale : 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

✓ Adresse électronique : royaliste@multimania.com

✓ Site internet : <http://www.multimania.com/royaliste>

✓ Téléphone : 01.42.97.42.57

✓ Télécopie/répondeur : 01.42.96.05.53

✓ Règlements à l'ordre de : *Royaliste* - CCP 18.104.06.N Paris

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« *Royaliste* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Michel TACK
Florence Mauro - « *Viens* » - Ed. Desclée de Brouwer, coll. Littérature ouverte, 2000, 96 pages - prix franco : 80 F.

Appel à sanction politique

Il y a dix ans, suite à l'invasion d'un pays souverain, nous avons accepté la guerre contre l'Irak dans la mesure où elle était faite pour le respect du droit international, et décidée à regret par les autorités françaises après accord du Parlement. Cela sans croire une seconde à une guerre propre. Ce fut une guerre, très meurtrière, prolongée par les souffrances infligées au peuple irakien mais aussi par les maladies et morts suspectes qui ont frappé certains soldats des armées alliées. De cette guerre sans doute justifiée, nous ne sommes pas fiers.

Voici bientôt deux ans, nous avons dénoncé de toutes nos forces la guerre d'agression menée contre la République fédérale de Yougoslavie. Parce que cette guerre était menée au mépris du droit international, contre un État souverain. Parce que la participation à cette guerre américaine avait été décidée par le président de la République et par le Premier ministre sans l'indispensable autorisation du Parlement. Parce que cette guerre ne pouvait apporter aucune solution aux conflits qui ravagent les Balkans. De fait, le seul résultat de cette sale guerre fut de placer le Kosovo sous l'égide d'une administration de type colonial, qui maintient un ordre apparent grâce à ses moyens militaires.

Souvenons-nous de Lionel Jospin affirmant le 8 avril 1999 qu'en Yougoslavie « *nous agissons au nom d'une morale, je dirai même au nom d'une philosophie, d'une conception de la civilisation* ». Souvenons-nous de l'hystérie de certains intellectuels parisiens, et de la campa-

gne de haine menée contre Régis Debray. Souvenons-nous des journalistes qui répandaient à tous vents la propagande mensongère de l'OTAN.

Nous avons dit qu'il y aurait de sanglants retours de bâton et que les dirigeants français auraient à répondre de leurs actes. Nous redoutions que des soldats servant au Kosovo sous l'égide des Nations unies ne soient victimes de la guerre civile qui se poursuit. Nous continuons à craindre pour leur vie. Mais nous avons appris que



l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri par les Américains était la cause des maladies mortelles qui frappent des centaines de militaires qui ont servi dans les Balkans et d'innombrables civils habitant les régions bombardées.

Nous attendons maintenant les explications des moralistes, des philosophes, des civilisateurs qui ont été les dupes ou les complices des empoisonneurs américains. Nous attendons les explications de ceux qui se flattaient d'avoir entraîné les États-Unis dans cette sale guerre. Nous attendons les explications de ceux qui hurlaient de joie lorsque les bombes tombaient sur la

Yougoslavie. Nous attendons dans la colère. Nous attendons avec immense dégoût, car ceux qui moralisaient sur le Kosovo se sont empressés d'oublier la cause albanaise, comme ils se sont désintéressés de la Bosnie, comme ils ont abandonné à leur sort les Russes (quotidiennement insultés par la presse bien-pensante), les Roumains, les Bulgares et autres peuples qui ne sont plus médiatiquement rentables.

Il ne s'agit pas de lancer un débat sur l'« éthique », et de demander des déclarations de repentances. Il faut tirer les conséquences politiques de la guerre de 1999, en réaffirmant :

- un mot d'ordre : Hors d'Europe, les Américains ! C'est là une visée à moyen terme.

- une exigence : la démission du Premier ministre et des ministres directement impliqués dans la sale guerre américaine. Bien entendu, ces hauts responsables ne tireront pas les conséquences de leurs actes.

- un souhait : selon les articles 67 et 68 de la Constitution, la mise en accusation du président de la République, du Premier ministre et des présidents des Assemblées en fonction en 1999, pour avoir décidé ou consenti à une guerre faite en violation du droit.

- Un appel qui sera répété à chaque élection : pas une voix pour les responsables de la sale guerre de 1999, pas une voix pour les complices actifs ou silencieux de la guerre sale menée par les Américains. Cette sanction démocratique peut et doit avoir des effets tangibles aux élections municipales.

Il faut en passer par ce règlement de comptes politiques pour que la France puisse contribuer de manière décisive à la paix dans les Balkans (1).

Bertrand RENOUVIN

(1) cf. *Royaliste* n° 727 : « Balkans : des projets pour la paix ».